



AVIS DE L'ASSOCIATION ARC FLEUVE VIVANT SUR LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU PONT SUR L'ARC

Arc Fleuve Vivant est une association selon la Loi de 1901 dont l'action est dédiée à la protection de l'Arc, sur tout son cours ainsi que son chevelu. Elle est animée par un collectif diversifié regroupant des riverains, des associations environnementales, des scientifiques, des entrepreneurs.

Dans le cadre de la concertation en cours, ce projet au débouché du quartier du Pont de l'Arc appelle donc de notre part un certain nombre de remarques, de questionnements et de regrets.

I – Sur le projet lui-même :

1 – Une passerelle pour les modes de transports doux.

Ce projet est en soi une opportunité, mais se révèle totalement isolé dans le cadre d'un quartier devenu difficilement praticable pour tous les modes de transports.

De ce fait, cette passerelle est bien le seul élément de transport au profit des piétons et des vélos, sans aucun réseau de connexion en amont ni en aval, que ce soit à la traversée du quartier, ou vers le centre-ville via le passage sur l'autoroute.

- Il est difficile de comprendre la motivation d'un tel projet sans avoir structuré préalablement des axes de mobilité douce connectant ainsi le nouveau pont à un ensemble cohérent.
- De ce fait, il y a une dangerosité réelle à ne pas structurer en amont comme en aval la circulation des modes doux ; les débouchés sur les deux rond-point en deviennent clairement dangereux, car rendant immédiatement vélos et piétons à la dangerosité de la voirie existante inadaptée.

Rappelons que ces secteurs sont structurellement embouteillés, pas seulement aux heures de pointe.

Globalement, on peut dire que ce projet est isolé des problématiques graves de circulation du quartier et des quartiers mitoyens, et n'amène rien à la résolution du problème d'ensemble.



2 – Régulation de la circulation du quartier pendant la période des travaux.

Le schéma proposé consiste à dévier intégralement la circulation vers le Pont de la Guiramande.

L'embolie de la circulation autour du parking Krypton déjà réelle, l'importance du flux pendulaire dévié traversant le Pont de l'Arc, amènent à penser que cette déviation aboutira à des blocages complets et inextricables de la circulation.

Renvoyer ainsi sur un réseau secondaire un flux principal nord / sud interne à la ville n'est selon nous clairement pas réaliste.

II – Concernant le fleuve Arc

1 – Protection et valorisation de l'Arc

La zone du Pont de l'Arc constitue un périmètre de pollution majeur et permanent de pollution pour le fleuve Arc, que ce soit par les rejets d'eau de surface polluée par les métaux lourds, les hydrocarbures, les déchets divers et variés qui s'y retrouvent, venant du flux piéton comme des automobiles. L'Arc est dans ce secteur une poubelle à ciel ouvert.

La situation actuelle de l'Arc s'en trouve très vulnérable et le pont est une jonction actuellement très polluante.

Arc Fleuve Vivant regrette que ce projet n'intègre une dimension environnementale au profit de l'Arc que pendant la phase des travaux, et rien de structurel par la suite.

En effet, la situation de l'Arc comme corridor écologique majeur, l'entretien difficile de sa ripisylve très encaissée nécessitent un projet replaçant l'Arc dans un périmètre de protection sur plusieurs points essentiels :

- Des protections contre la chute des déchets et l'arrivée de déchets par voie aérienne (à cause du vent par exemple)
- Un ou plusieurs bassins de rétention pour filtrer les eaux de surface (séparateurs d'hydrocarbures), et récupérer les déchets solides, en lien avec le réseau d'évacuation des eaux de surface de l'autoroute, et ce avant rejet dans l'Arc.
- Concernant les espèces présentent, Arc Fleuve Vivant ne peut se contenter d'un constat aussi fragile que celui qui est réalisé concernant leur quasi absence. L'objectif de renaturation doit dépasser celui de l'embellissement et amener à retrouver une faune et une flore sauvage y compris dans un périmètre urbain. Ces travaux auraient dû être l'occasion de réaliser une action d'écologie urbaine cohérente et exemplaire. Ce n'est pas le cas.



2 – Une zone de crue majeure

Les cartes explicatives sont claires, et montrent à l'évidence que le secteur du pont de l'Arc est une zone de crue majeure rendant vulnérable de manière périodique tout le quartier et les quartiers périphériques :

- Arc Fleuve Vivant regrette que cette dimension là encore ne soit étudiée que pendant la phase des travaux.
- La résilience et la prédictivité doivent désormais tenir une place dominante dans ce genre de projets mitoyens d'un fleuve comme l'Arc dont l'impétuosité historique est démontrée.
- Il est pour nous incompréhensible de ne pas profiter de ce projet pour mener des travaux de sécurité anti crues importants.
- En contrebas du pont se trouvent en effet de nombreux commerces, habitats, et même le dépôt des bus de la régie départementale des transports (!). Ce projet était l'occasion de repenser tout le secteur face au risque de crues, ce qui n'est pas le cas.

La responsabilité publique doit s'exercer de manière prospective et pas seulement fonctionnelle dans le cadre de la gestion urbaine des risques majeurs. Ce n'est clairement pas le cas ici.

3 – Une invisibilité du patrimoine, de l'histoire, de la continuité écologique, du promeneur

Arc Fleuve Vivant dénonce régulièrement tout projet menant à une disqualification du fleuve Arc comme biotope, zone humide, et à nier ses apports concrets, comme les services qu'il rend.

- Ce projet le traite comme un cours d'eau et non comme un vecteur essentiel de vie, de biodiversité, un élément paysager majeur du territoire. Urbain ou non un fleuve reste un élément essentiel de la régulation climatique, qui plus est dans des villes désormais en surchauffe et plus encore en l'espèce à proximité d'un axe autoroutier majeur relevant la température urbaine et la pollution de l'air.
- Le projet présenté ne présente selon nous aucune garantie à ce sujet, ni aucune posture de valorisation de la riche et singulière histoire du Pont de l'Arc ni du pont sur l'Arc dans la construction de la trame urbaine aixoise.
- Séparé du centre-ville par une autoroute majeure et le fleuve Arc, le quartier du pont de l'Arc est contraint comme goulet d'étranglement et



déversoir de circulation venant de l'amont comme de l'aval, ce qui représente un destin contrariant pour les usagers comme les populations.

- Ce projet ne s'intègre pas dans une pensée d'ensemble de retour du bien vivre au Pont de l'Arc et nous ne pouvons que le regretter autant que les populations concernées, qui plus est au vue de la quantité de projets d'urbanisation en cours ou à l'avenir, et qui vont encore accroître fortement les flux routiers.
- Sans espaces verts identifiés, le Pont de l'Arc est orphelin de son propre poumon écologique, l'Arc. Pas de promenade urbaine, par de piétonisation même partielle dans ce projet au profit des rives de l'Arc qui auraient pu entrer en relation avec le reste des promenades en amont.

CONCLUSION

Arc Fleuve Vivant ne peut que regretter que ce projet accumule les occasions manquées que ce soit au profit de l'Arc comme corridor écologique, que comme éléments de qualité de vie globale pour les populations du quartier et des quartiers sud de la ville d'Aix.